- 0	MARKS.	Charles of	See Line
- 10	<b>10</b> 10		
- And	F Been	1 28	,
	2.2	Barusty	Sec.

## ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE

Version: C Référence: FO131

## ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : APLB

Adresse:

Je soussigné(e),

, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 3951),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER: dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRA Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
	- Marque : IVECO
	- Catégorie : N2
	- Numéro de série (VIN) : ZCFC670D905410511
	- Immatriculation (VRN) : GB-126-XC
	- Kilométrage au départ de l'atelier : 116535 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 19-10-2026

